



Maire	D.G.

# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue exceptionnellement à huis clos, le 14 décembre 2020 à 17 heures 55 minutes à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden, conformément aux dispositions de l'Arrêté numéro 2020-04 et à laquelle ont pris part :

### PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 17 heures 57 minutes.

### 2. Confirmation de la convocation

Les membres confirment la réception de l'avis de convocation tel que prévu au Code Municipal du Québec.

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2020-12-219 Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** madame Claudette Dupras  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion – Règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021
5. Dépôt – Projet de Règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

### 4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION, LES TARIFS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Monsieur le conseiller Michael Sudlow donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de fixer le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

### 5. DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION, LES TARIFS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Monsieur le conseiller Michael Sudlow a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de fixer le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par madame la conseillère Marie-Andrée Courval et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue. Il n'y avait aucune personne présente dans la salle donc aucune question n'a été posée.

### 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2020-12-220** La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 17 heures 58 minutes.

---

Richard Violette  
Maire

---

Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*